

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2023

Conseillers en exercice : 5

PRESENTS : MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence

Conseillers présents : 4

EXCUSES : M. GAUTHIER Arnaud

Date de convocation :

07/02/2023

Date d'affichage :

21/02/2023

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUX Jean-Paul

L'an deux mille vingt-trois le quinze février à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le sept février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1- Candidature gîte - bistrot
- 2- Autorisation dépenses d'investissement
- 3- Présentation fond vert
- 4- Charte SIDEC
- 5- Questions diverses

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Candidature gîte - bistrot

Le Maire donne l'autorisation à Mme MONGENET Anne-Sophie d'intervenir pour présenter son projet de reprise du bail du gîte et du bistrot.

L'ensemble du conseil est favorable au projet, un nouveau bail sera rédigé par les conseillers et lui sera proposé.

Départ de M. GIRARDET Charles

2- Autorisation dépenses d'investissement

Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédents, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Commune :	article 21848	2 850 € (achat d'une armoire forte pour le secrétariat)
	article 215738	3 600 € (achat d'un désherbeur thermique)
	article 2152	9 140 € (mur de soutènement Rue du Vieux Mont)
Eau :	article 2158	1 038 € (reconfiguration du réseau d'eau)

Vu le nombre de conseillers présents, le Maire propose de reporter les autres points de l'ordre du jour à un conseil ultérieur.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire de séance : Jean-Paul ROUX

1 

